

Registre in-quarto de 98 feuillets ; papier vergé ; filigrane : cartouche enfermant le mot BAUME.
Reliure en parchemin, page d'un livre d'heures du XV^e siècle avec lettrines ornées. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations.)

1630-1631. Fol. 1. — « Peste. Barre. Chapitre. » — Ordre aux fourniers de reprendre le blé aux greniers publics, au taux de 3 francs 6 gros (4 novembre). — Fol. 2. Plaintes contre le procédé de la ville de Gray qui, ayant demandé des nettoyeurs à Besançon, les renvoyait sans qu'ils eussent fait leur quarantaine (5 novembre). — Fol. 2 v°. Désignation des gouverneurs Henry, Nardin et d'Orival pour voir les journaux de la cité et en dresser une table ou index, à condition de ne pas les emporter hors de l'hôtel de ville et de n'en faire aucun extrait (6 novembre). — Fol. 5. Taxe des vins, les hauts coteaux à 18 florins, les moyens et les bas à 17 florins le muid (11 novembre). — Fol. 6 v°-9. Testament de Pierre Ligier ; le testateur ayant demandé que ce testament fût publié devant les gouverneurs, ordre au notaire Jean Bonnet le jeune de le remettre à ceux-ci (13-18 novembre). — Fol. 16. Félicitations au juge de la cité pour la naissance d'un fils : le nouveau-né Pierre Froissard est reçu citoyen ; présent à la mère, madame de Broissia (26 novembre). — Fol. 17. Mort du comte de Champlitte décédé le matin dans la cité : les gouverneurs « ont grandement déploré ceste mort pour la perte d'un si grand et signalé seigneur et qui tesmoignoit toute sorte d'affection à ceste cité ». Condoléances à madame de Champlitte et à sa famille (27 novembre). — Fol. 19. Obsèques du comte de Champlitte fixées au lendemain à l'église Saint-Pierre. Arrivée de Dole des deux conseillers Froissard et Girardot, qui prétendent marcher les premiers à la pompe funèbre et accompagner l'héritier du comte avec leurs robes rouges « qu'estoit chose toute nouvelle et inaudite et fort préjudiciable aux drois et autorités publiques ». A l'unanimité, les gouverneurs décident qu'on ne permettra en aucune façon aux conseillers de tenir le premier rang ni de marcher avec leurs robes rouges, car la cité ne reconnaît d'autre souverain que l'Empereur et le Saint-Empire romain, et le Parlement n'y peut prétendre aucune prééminence. Par respect pour l'Eglise, ils ont permis aux chanoines et aux autres ecclésiastiques de conduire le deuil ; si ceux-ci ne prennent le premier rang, les gouverneurs le prendraient et le président avec le plus ancien gouverneur conduiraient. — Notification faite de ces décisions à M. De Mandre, celui-ci fait savoir que, pour éviter tout conflit, on ne fera aucune pompe ou assemblée funèbre, et que le corps sera conduit de grand matin hors de la ville sans aucun appareil. — Fol. 20. Afin de témoigner son affection à la mémoire du comte de Champlitte, la cité fera faire un service solennel aux Cordeliers dimanche et lundi, auquel le Chapitre sera invité. — Le mandat de M. De Mandre, lieutenant de la garnison de la cité, étant terminé par la mort du comte, il ne pourra plus comme précédemment donner alternativement avec les gouverneurs le mot du guet. — Fol. 21. Assemblée à huit heures du soir chez le président Despoutot, Le bruit court qu'il y aura le lendemain reconduite du corps jusqu'à la porte, et on craint que les conseillers ne veulent y être en robes rouges. Les gouverneurs décident de se rassembler à l'Hôtel de Ville à cinq heures du matin. Les syndics se tiendront devant la maison de M. de Vellecley où résidait le comte. Ils verront s'il y a suite de gens, et, si les conseillers sont en robes rouges, ils leur signifieront l'interdiction de porter lesdites robes en cette cité. Si les conseillers insistent, on fera fermer les portes et tendre les chaînes (29 novembre). — Fol. 23. Obsèques du comte aux Cordeliers. Le Chapitre, avec dix-neuf chanoines, le surchantre et deux secrétaires viennent prendre le corps municipal. Le cortège part, les gouverneurs à droite et les chanoines à gauche par la Grande Rue et la rue Poitune (1^{er} décembre). — Fol. 23 v°. Continuation des obsèques : oraison funèbre du comte par le R. P. Chrysostome, gardien du couvent des Capucins de la ville. — Fol. 24. Lettres de la Cour de Dole recommandant aux gouverneurs de bien veiller à la garde de la cité, le comte de Champlitte étant mort. — Les gouverneurs décident de répondre que la garde de la cité dépend entièrement d'eux, à l'exclusion de tous autres (2 décembre). — Fol. 25 v°. Lettres des administrateurs de la saunerie de Salins, disant que, par ordre des messieurs des Finances de Bruxelles, l'on ne pourrait donner à la cité son ordinaire de sel, celle-ci permettant la vente de sel adultérin, ce qui leur cause une perte annuelle de 20 et 30 000 francs. Des commis sont envoyés à Salins pour conférer au sujet de ce procédé fort étrange (3 décembre). — Fol. 28. Obsèques faites par le Chapitre pour le comte de Champlitte. Harangue funèbre par le chanoine Sonnet, théologal du Chapitre (7-9 décembre). — Fol. 29 v°. Lettres du colonel Avril, de Fribourg, en Suisse, demandant pour son régiment le passage à travers la cité ; le Parlement lui a déjà accordé le passage à travers la province. — On donne l'autorisation aux troupes de passer par centaine ; elles pourront s'arrêter pour acheter des vivres ou prendre un verre de vin. — Présent de six grands pots de vin aux capitaines logés aux Trois-Dauphins (10 décembre). — Fol. 34. Visite du maire de la ville de Gray, accompagné de l'échevin Rouget, venus pour remercier la cité de ses bons offices pendant la peste. On les envoie entendre par deux commis hors de la porte de Charmont, et on les mène dîner dans une « caborde »

proche, appartenant au s^r de la Houssière (13 décembre). — Fol. 47. Procès pour homicide dont sont accusés Jean Mourelot, citoyen, et le docteur Millottet. Deux co-gouverneurs, alliés des accusés aux quatrième et cinquième degrés, sont déclarés suspects (31 décembre). — Fol. 50. Banvin de l'archevêque ; il n'use pas de son droit (5 janvier 1631). — Fol. 50 v°. Félicitations adressées à l'archevêque commis à l'administration du comté de Bourgogne (7 janvier). — Fol. 57 v°. Décès du co-gouverneur Varin, survenu la veille (17 janvier). — Fol. 58. Envoi de Hugues Henry à Spire pour les affaires de la cité (19 janvier). — Fol. 67 v°. Décès du co-gouverneur Mareschal (5 février). — Fol. 72. Vœu de la peste ; les gouverneurs et notables se rendent à l'église Saint-Etienne pour assister à l'office, conformément au vœu de 1629 (13 février). - Fol. 77 v°. Grande réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et de trois cents notables pour aviser aux moyens de mettre ordre aux brigues qui vont croissant. On décide de faire désigner deux délégués dans chaque bannière, outre des délégués des gouverneurs et des vingt huit, à cet effet (19 février). — Fol. 79. Choix de délégués par les bannières ; les bannières du Bourg, de Battant et d'Arènes refusent de nommer des délégués. On informera contre les mutins et les séditieux (20 février). — Fol. 81 v°. Visite du commissaire général des Carmes venu pour voir le couvent de Besançon (25 février). — Fol. 88. Visite du provincial des Jésuites (10 mars). — Fol. 89 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 3 francs 10 gros (15 mars). — Fol. 91 v°. Arrivée d'un gentilhomme français, envoyé de la part du duc d'Orléans, pour prier les gouverneurs de permettre à celui-ci de venir se retirer pour quelque temps dans la cité avec ceux de sa maison seulement (21 mars). — Fol. 96. Arrivée du duc d'Orléans. Il est décidé qu'il logera dans la maison de M. de Vellecley, que l'on fait tapisser. Quatre gouverneurs vont à sa rencontre à cheval jusqu'au delà de Saint-Ferjeux (27 mars).